



# **SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE**

## **BUDGETS 2020**

Point d'explication p.2

Vues synthétiques p.3

Observations générales sur les budgets p.4

Points particuliers à étudier sur le BG p.6

Points particuliers à étudier sur les BA p.15

Les projets d'investissement p.18

## **Point d'explication**

**Le document budgétaire est la traduction financière des décisions politiques de la commune.**

**Il ne doit pas être subi, mais choisi.**

**La plupart des décisions se répercutent dans ce document. Quelques principes régissent l'élaboration du document financier :**

**Principe de l'annualité budgétaire.** Le budget est un acte de prévision sur une année, qui correspond à l'année civile. Les dépenses et recettes à inscrire au budget ne doivent donc concerner que la seule année en cause, comme le prévoit [l'article L 2311-1](#) du CGCT : « Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. »

**Principe de l'équilibre budgétaire.** Le principe le plus important est celui de l'équilibre budgétaire, qui s'applique aussi bien au budget primitif qu'au budget supplémentaire et aux budgets annexes. Le budget primitif et le budget supplémentaire doivent être votés en équilibre réel selon [l'article L 1612-4](#) du CGCT.

**Principe de l'unité budgétaire.** Le principe de l'unité budgétaire implique que toutes les dépenses et toutes les recettes de la commune soient répercutées dans un seul document. L'intérêt de ce principe est de permettre au conseil municipal d'avoir une vue exhaustive - et non partielle - des finances de la commune. Ce principe de l'unité budgétaire subit toutefois des exceptions, à savoir d'une part le budget supplémentaire qui vient compléter le budget primitif en cours d'année (le budget supplémentaire pouvant lui-même être complété par le vote de crédits additionnels ou décisions modificatives équilibrées en dépenses et en recettes) et, d'autre part, les budgets annexes présentés plus haut.

**Principe de l'universalité budgétaire et de non-affectation des recettes.** Le principe de l'universalité signifie que le budget doit retracer toutes les dépenses et toutes les recettes, et cela sans aucune compensation entre elles. Cette règle doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision complète des dépenses et des recettes communales, sans qu'on puisse lui présenter un budget ne répercutant que des soldes nets car il est interdit de dissimuler une recette derrière une dépense et vice-versa

**Vote du budget communal.** Le budget est voté dans les conditions habituelles des délibérations du conseil municipal, c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés ([art. L 2121-20](#) du CGCT). Le conseil municipal peut évidemment modifier le projet de budget présenté par le maire. Le conseil municipal a même, en la matière, tous les pouvoirs : il peut diminuer les dépenses, augmenter les recettes, demander au maire un nouveau projet de budget, à condition de respecter la date limite fixée par la loi pour le vote du budget.

Le juge administratif a toutefois admis l'adoption du budget par un vote global (et non par un vote par chapitre) à condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'une discussion préalable ait permis de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité du conseil municipal (CE, 18 mars 1994, [commune de Cestas](#), n° 138446 ; CE, 22 mars 1996, [commune de Puymirol](#), n° 115127).

# Vues synthétiques

## Budget général 2020 (détail annexe 1)

	DEPENSES		RECETTES			
INVESTISSEMENT	001	Cumul invt reporté	364 201,73 €	001	Cumul invt reporté	
	Ch 16	Emprunts	148 016,98 €	Ch 040	Amortissement	10 827,00 €
				Ch 024	Vente immobilières	95 000,00 €
				16	Prêt d'équilibre	
				10222	FCTVA	15 438,00 €
				1068	Excédent Fct Capitalisé	180 165,30 €
		Sous-Total	512 218,71 €		Sous-total	301 430,30 €
	Ch 20	Immobilisation Incorporelles	57 371,60 €	Ch 13	Subventions d'investissement	724 495,38 €
	Ch 204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	Ch 16	Emprunts	388 027,32 €
	Ch 21	Immobilisations corporelles	138 671,12 €	021	Virement de la SF	194 049,14 €
Ch 23	Immobilisations en cours	884 741,07 €				
	Sous-Total	1 095 783,79 €		Sous-total	1 306 571,84 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 608 002,50 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>1 608 002,50 €</b>	
FONCTIONNEMENT						
	Ch 011	Caractère général	437 907,32 €	Ch 70	Vente de produits	52 305,05 €
	Ch 012	Personnel	437 867,72 €	Ch 013	atténuation de Charges	50 111,49 €
	Ch 014	Atténuation de produits		Ch 73	Impôts et taxes	630 958,00 €
	Ch 65	Autres charges	228 570,86 €	Ch 74	Dotations	638 686,26 €
	Ch 66	Ch financières	23 735,51 €	Ch 75	Produits divers	35 378,56 €
	Ch 67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	Ch 77	Produits exceptionnels	5 600,00 €
		Sous-Total	1 131 081,41 €		Sous-total	1 413 039,36 €
	Ch 022	Dépenses imprévues	2 835,35 €	002	Cumul fct excédt	81 607,54 €
	739116	FNGIR	155 854,00 €			
Ch 042	Amortissements	10 827,00 €				
023	Virement à la SI	194 049,14 €				
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 494 646,90 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>1 494 646,90 €</b>	

**Le budget général total est de 3 102 649 €**

## Les budgets annexes

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	Dépenses €	Recettes €	Résultat €	Dépenses €	Recettes €	Virement SF=>SI	Résultat €
<b><u>EAU</u></b>	193 348.10	193 348.10	0.00	91578.61	91 578.61	21 05.00	0.00
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>	129 658.59	129 658.59	0.00	281 821.10	324 507.72	0.00	42 686.62
<b><u>FORET</u></b>	26 292.79	26 292.79	0.00	13 907.76	13 945.20	7 000.00	37.44
<b><u>CCAS</u></b>							

*EAU : détail en annexe 2*

*ASSAINISSEMENT : détail en annexe 3*

*FORET : détail en annexe 4*

*CCAS : détail en annexe 5*

**Ensemble des budgets général + budget annexes : 3 881 980 €**

## Observations générales sur les prévisions budgétaires :

1. Prise en compte du remboursement des salaires par les budgets annexes à hauteur du besoin réel : 5 803.45 € pour l'eau, 13 558.22 pour l'assainissement, 9506.60 pour la forêt.
2. Une prévision d'augmentation du volume d'eau et de l'assainissement vendu a été prévue à cause du confinement et du fait que les résidences secondaires ont ouvert leurs maisons plus tôt. Si cette prévision ne se confirmait pas, des dispositions permettant un virement du budget général devrait être envisagée par décision modificative.
3. Le gel des taux d'impositions est en vigueur à Lormes depuis 2012. Il en est de même pour les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Cependant, le cout des matières premières et des travaux est en constante augmentation. À cause de la crise liée au coronavirus, il a été décidé de maintenir les taux d'imposition et e tarif de l'eau et de l'assainissement inchangé cette année encore.

4. Ont été intégrées, dans le budget général, les dépenses supplémentaires et les économies engendrées par la crise du COVID-19. Les écritures liées à ce phénomène sont importantes, mais elles s'équilibrent. Elles peuvent se résumer ainsi :

### Économies liées au COVID :

Eau et assainissement	-	137,82 €
Énergie et électricité	-	1 554,61 €
Carburants	-	1 079,27 €
Alimentation	-	8 706,00 €
Entretien	-	126,03 €
Fournitures de voirie		6,80 €
Fêtes et cérémonies	-	20 111,95 €
Transports collectifs	-	7 453,32 €
Bus cantine	-	10 230,00 €
Affranchissements	-	968,30 €
Associations	-	3 715,15 €
Combustibles	-	522,04 €
	-	<b>54 597,70 €</b>

### Dépenses liées au COVID :

Pharmacie Bernard Crèmes mains soignants : 402 €  
 Produits virucides et lingettes microfibrées IPC: 651,2 €  
 Gel Hydroalcoolique 241,7 €  
 Habimat Gants 364,5 €  
 Pierre Le Goff Lingettes désinfectantes 240,12 €  
 Bierry Fleurs soignants 247,5 €  
 Maxi marché Savon, gants etc 77,08 €  
 Conseil Départemental (masques) 14 000 €  
 Pharmacie (masques) 14 000 rbst état 5600 €  
 Bobines élastique 200 €  
 Défraiement frais (sport, couturières) : 1 000 €  
 Primes agents : 1 950 €  
 Défraiement frais télétravail : 300 €  
 Fleurs solstice hôpital : 1 000 €  
 COVID ECOLE convention CS : 3900 €  
 COVID ECOLE personnel : 2 671,35 €  
 Subvention aux commerçants : 15 000 €  
 Perte vente repas cantine : 5 000 €

**TOTAL 55 645.37 €**

## **Point particuliers à étudier sur le budget général :**

Sur le mandat 2014/2020, les élus avaient acté de ne plus réemprunter pour désendetter la commune après un emprunt important nécessaire pour la construction d'une école maternelle.

Cela a permis de parvenir aux résultats escomptés puisqu'entre 2014 et 2020 nos annuités sont passées de 228 882 à 166 064. Soit – 62 000 € grâce également à une renégociation des emprunts.

Cependant, même si la commune n'empruntait pas, des investissements ont continué à être effectués.

Souvent financés par les subventions, à hauteur maximale (80%), l'autofinancement a été pris en charge par la commune (parfois à l'aide de ventes de bâtiments dont les ventes effectives tardent à se concrétiser).

Le déficit d'investissement réel sur le budget général est aujourd'hui, de l'ordre de 250 000 €.

**De plus, de nombreux travaux, conséquents sont en attente et nécessitent qu'une marge de manœuvre financière soit dégagée (gymnase, toiture des bâtiments municipaux, logements...).**

Plusieurs options sont activées pour nous permettre de mieux investir et fonctionner :

1/ Faire varier les taux d'impositions

2 / Emprunter pour investir

3 / Anticiper, organiser et planifier les frais de fonctionnement

4/ Avoir l'œil sur les dotations

5 / Utiliser les fonds de concours communautaires autrement qu'en termes de variable d'ajustement

## 1. Faire varier les taux d'impositions

Les taux de la commune sont bas. Si nous suivions une trajectoire d'augmentation de 2% jusqu'en 2025, nous n'arrivons pas au niveau d'imposition que la plupart des communes pratiquent en 2018 !

En ce qui concerne la taxe d'habitation, nous n'avons plus l'opportunité d'adapter les taux. L'État compensera sur les taux pratiqués en 2019.

	National 2018	Corbigny 2018	Château Chinon 2018	Brassy 2018	Luzy 2018	LORMES trajectoire 2% horizon 2025	LORMES 2020
TH	16.69	20.95	24.17	13.07	22.62	15.54	Pas de vote
TFB	19.39	11.53	17.69	14.41	36.34	12.29	10.91
TFNB	42.06	35.11	51.81	36.34	40.45	31.61	28.7
CFE	17.84	17.84	25.41	14.47		19.20	17.05
<b>Produit total attendu :</b>						<b>567 477,51 €</b>	<b>538 078,14 €</b>

Cette hausse minime, nous permettrait de gagner, d'ici la fin du mandat 30 000 € supplémentaires.

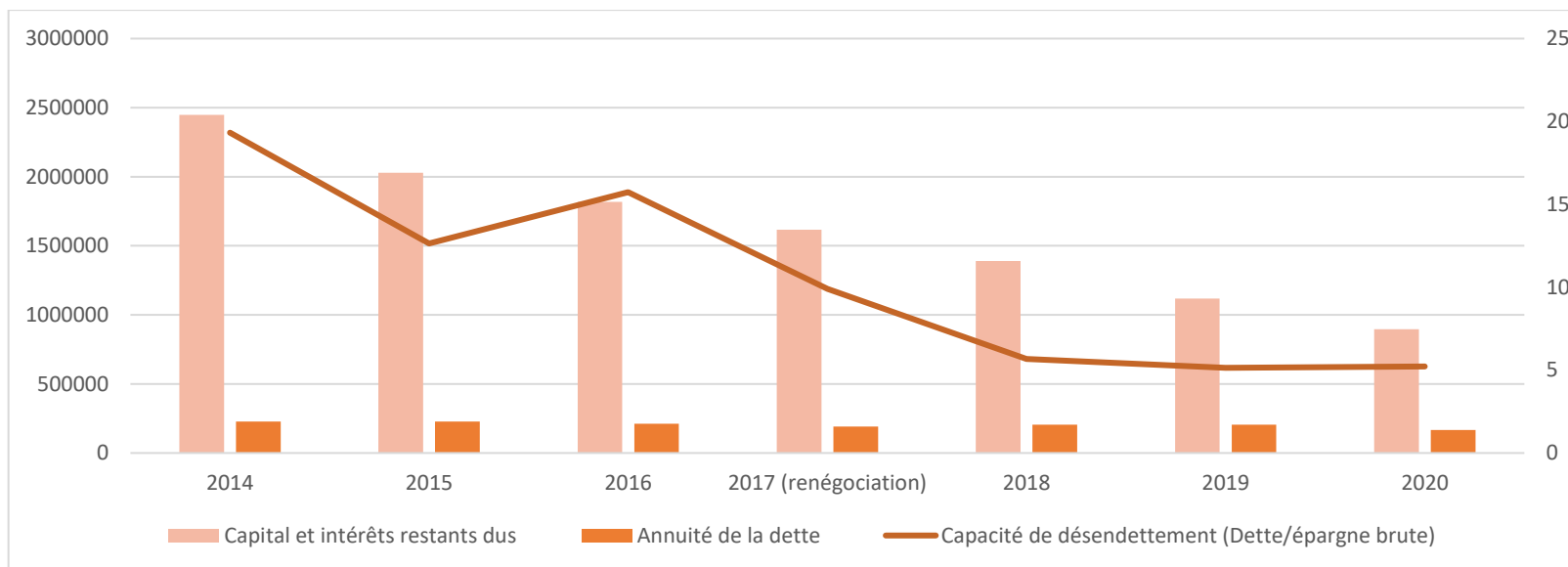
=> En 2020, pas de changement au niveau de fiscalité communale.

## 2. Emprunter pour investir

La commune s'est largement désendettée. Elle atteindra son pic de désendettement en 2021. Un nouveau cycle va pouvoir commencer.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

	2014	2015	2016	2017 (renégociation)	2018	2019	2020
Capital et intérêts restants dus	2447997	2029377,00	1 818 525,00 €	1 615 430,51 €	1 390 386,72 €	1 118 675,87 €	895 095,13 €
Annuité de la dette	228282	227597	210900	191001,32	205935,98	205935	166064,15



Un certain nombre de projets d'investissement doivent désormais recourir à l'emprunt.

En 2020, nous avons prévu d'emprunter la somme de **388 027.68**.

Voici l'annuité générée par ce nouvel emprunt :

Coût moins subventions	388 027,68 €
Taux d'intérêt	1,5%
Nbre d'années	20,00
Coût total avec intérêts	452 019,16 €
<b>Annuité</b>	<b>22 600,96 €</b>



Dans cet emprunt, une partie est constituée d' « emprunt relai » qui sera remboursé intégralement après perception du FCTVA. Il faut en somme déduire, dès la deuxième année 149 959 € de capital emprunté.

Par ailleurs, une partie de cet emprunt est remboursé par des loyers pour le prêt à l'emploi (concerne le capital de 111 562 €) et l'autre par des économies d'énergie à la salle culturelle (concerne le capital de 54 352 €).

Cette annuité ne mettra donc pas en danger les finances de la commune. En effet, à partir de 2021, des emprunts arrivent à échéance, ce qui libère 63 000 € d'annuité. En intégrant ce nouvel emprunt, la commune gagnera encore 40 000 € par rapport à l'annuité actuelle.

Situation actuelle sans évolution :

	Capital dû	Capital (Inv)	Intérêts (Fct)	Annuité
<b>2019</b>	1188675,9	179967,91	25968,07	205935,98
<b>2020</b>	952811,77	143130,41	24622,08	167752,49
<b>2021</b>	814 987,41	86302,09	18015,72	<b>104 317,81</b>

Intégration du nouvel emprunt avec première échéance en 2021 :

	Capital dû	Capital (Inv)	Intérêts (Fct)	Annuité
<b>2019</b>	1 188 675,9	179 967,91	25 968,07	205 935,98
<b>2020</b>	952 811,77	143 130,41	24 622,08	167 752,49
<b>2021</b>	1 203 015,1	102 895,4	23 440,91	<b>126 336,31</b>

### **3. Anticiper, organiser et planifier les frais de fonctionnement (fêtes et cérémonies, personnel, associations...)**

#### **a. Personnel municipal**

Aujourd'hui, les **dépenses d'ingénierie** sont insuffisantes pour assurer le développement que l'on souhaite donner à la ville (à Luzy ville, il y a 2 agents de développement par exemple).

Des sujets majeurs doivent être accompagnés par un agent de qualité (bon profil, études supérieures), et entre autres :

- accompagnement au développement du commerce, de l'artisanat, des producteurs locaux, nécessité de mettre en place des vitrines, de faire travailler les commerçants ensemble, faire de la pédagogie autour du « consommer local ».
- projet de concession rue Paul Barreau
- environnement : décharge/agrandissement déchetterie poursuite du plan de l'eau suite diagnostic
- smart village et développement des nouvelles technologies
- Ici morvan
- communication
- accueil des nouveaux arrivants
- création de logements

- Par ailleurs, les recettes engagées sur le poste de secrétaire générale ne sont pas vouées à être éternelles. Ce poste représente une part importante de dépenses. Il faut rechercher des financements et donc dégager du temps de travail pour monter des projets, répondre à des appels à projet etc...
- Le changement de mandat va conduire à de nouvelles manières de travailler. Un demi-poste supplémentaire serait souhaité pour l'urbanisme, le secrétariat de direction, ce qui permettra de réorganiser quelques tâches en interne.
- Au niveau technique, un renfort permanent en été est souhaitable.
- Au niveau de la cantine du collège, il est proposé de ne pas reconduire ce poste **après départ en retraite (2021) de la personne qui l'occupe.**

	2019		Année type RH	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Secrétariat general	48 640,00 €	9 588,72 €	48 640,00 €	
Chargé de développement			34 000,00 €	17 000,00 €
Secrétariat administratif 17,5h	17 130,00 €		17 130,00 €	
Comptable	32 310,00 €		32 310,00 €	
Accueil- Etat civil 19h	17 972,00 €		17 972,00 €	
Urbanisme et secrétariat de direction 17,5			17 130,00 €	
Equipe technique				
Responsable	34 719,00 €		34 719,00 €	
Agent 1	29 817,00 €		29 817,00 €	
Agent 2	28 030,84 €		28 030,84 €	
Agent 3	25 508,00 €		25 508,00 €	
Agent CEP	21 224,00 €	5 621,22 €	21 224,00 €	5 621,22 €
Agent CEP 20h			12 630,00 €	4 400,00 €
Ecoles				
Atsem	24 598,00 €		24 598,00 €	
Atsem	26 802,00 €		26 802,00 €	
Entretien				
Surveillance	12 306,00 €		12 306,00 €	
Surveillance	19 406,00 €		19 406,00 €	
menage cep	12 630,00 €	4 400,00 €	12 630,00 €	4 400,00 €
Ménage autres espaces	7 414,00 €		7 414,00 €	
Cantine collège	23 428,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>381 934,84 €</b>	<b>19 609,94 €</b>	<b>422 266,84 €</b>	<b>31 421,22 €</b>
<b>NET BUDGETAIRE</b>	<b>362 324,90 €</b>		<b>390 845,62 €</b>	
	<b>SURCONSOMMATION</b>		<b>28 520,72 €</b>	

## **b. Fêtes et cérémonies**

Entre 2015 et 2019, une importante évolution de ces dépenses est à constater. Il est nécessaire de maintenir la qualité de l'animation de la commune, mais de veiller, en même temps à être raisonnable sur cette dépense.

	<b>2015</b>	<b>2019</b>
<b>Asso</b>	2885,44	3987,83
<b>Noel</b>	15211,7	23684,48
<b>Pentecôte</b>	4152,83	3083,87
<b>14 juillet</b>	5829,6	6052
<b>Gerbes</b>	718	1330,25
<b>Fête de la musique</b>	2035,2	3437,32
<b>Pots</b>	2231,77	5152,35
<b>Drapeaux</b>	663,2	3563,09
<b>Assiettes</b>	1468,8	
<b>Fleurissement</b>	671	2391,46
<b>Repas</b>		2133,12
<b>Spectacles</b>		750
<b>Total</b>	<b>35868</b>	<b>55566</b>

Afin de prendre en compte la période liée au COVID, la commune a décidé de prévoir une dépense de 35 453 € sur ce poste de dépense.

## **c. Associations**

Voici la répartition des subventions aux associations telle que proposée au vote :

Associations	2018	2019	Demandes 2020
4L Trophy		1500	0
AC LORMES JUDO	1450	0	0
AMICALE POMPIERS	165	1500	165
AMIS DE L HOPITAL	400	400	400
APPIDAL	1500	0	0
AS COLLEGE	300	300	300
ASSO FAMILIALE LORMOISE	500	500	500
ASSO TOURISTIQUE MDL	1500	0	0
Association sportive automobile Nivernais Morvan		1575	0
BATIMENT CFA	150	0	50
BATTERIE MUNICIPALE	175	176	180,85
CARREFOUR DE VAUCLAIX (COUR DENIS)	1800	2000	1550
CENTRE SOCIAL	8500	0	0
CHORALE MAGNIFI CATS	500	0	0
CIE DU GLOBE	3600	3600	3600

Associations	2018	2019	Demandes 2020
COLLEGE voyage	1000	5000	500
COLLEGE poulets			500
COMICE	0	50	0
COMITE DE DEVELOPPEMENT	Relancé	0	1600
COMITE DE JUMELAGE	2000	2000	0
CONNIVENCES	Relancé	0	350
CULTURE LOISIRS ET DECOUVERTES	700	800	800
ECOLE ELEMENTAIRE (CLASSE DE MER)	4060	0	0
ECURIE MORVAN DES LACS	2000	2000	1000
EXPOLAROID (Œil à facettes)	2000	2000	2000
FESTIVAL CHANSON	13700	13700	5000
FIL D'ARIANE			100
FLOTTEUR FM	0	0	20
GENERATION MVT	1000	800	0
JAZZ CLUB	2500	2500	3500
jazznotes	2000	0	0

Associations	2018	2019	Demandes 2020
LIGUE DROITS DE L HOMME	15	15	30
LORMES NR GYM	2000	2000	2000
LYRA di orfeo	2500	2000	1000
MORVAN EAUX VIVES	4000	4000	4000
MORVAN TRI SPORT (triathlon Etang du Goulot)			500
PECHEURS	500	500	500
Pierre Malardier		1000	500
PLAQUE DES GOUPS	1000	1000	1000
PREVENTION ROUTIERE	50	15	10
QUAI 58	400	500	500

Associations	2018	2019	Demandes 2020
RADIO MORVAN	0	0	150
SECOURS "POPULAIRE"			10
TENNIS CLUB	2200	2200	2200
TOP ESCALADE	300	300	1000
TRANSVERSE	5000	5000	5000
URGENCES CLAMECY	50	0	0
USL	2000	2000	2000
VIEILLES SOUPAPES	750	800	500
ACAPS			15000
<b>TOTAL voté au budget</b>	<b>63983</b>	<b>61731</b>	<b>58015,85</b>

#### **4. Avoir l'œil sur les dotations**

Jusqu'à présent, nous avons su maximiser les dotations, il faut poursuivre sur cette lancée.

En 2020, une bonne nouvelle est apparue sur ce chapitre, grâce à notre travail sur l'intégration de la zone de montagne :

	2019	2020	Évolution
<b>Total</b>	444046	481127	37081
<b>DGF Forfaitaire</b>	187861	187630	-231

<b>Bourg centre</b>	123567	128517	4950
<b>Péréquation</b>	35470	37808	2338
<b>Cible</b>	46914	73062	26148
<b>Péréquation DNP</b>	50234	54110	3876

## **5. Utiliser les fonds de concours communautaires autrement que termes de variable d'ajustement.**

Le droit de tirage de la commune est de 163 886 €.

Cette année, exceptionnellement, la CCM a proposé aux élus de déduire 50 €/hab des fonds de concours communautaires afin d'aider le monde économique local.

La commune ne pourra donc pas commander de travaux de voirie cette année.

Le détail de la répartition de l'enveloppe est le suivant :

<b>Droit</b>	<b>163 886,00 €</b>
Loyer dentistes	731,00 €
Abords	11 382,12 €
Entretien	3 900,00 €
Agent voirie	4893,24 €
Maison de santé	1 500,00 €
Fonds de concours	63 744,64 €
Déduction multi activité	12 935.00 €
Contribution éco 50€/hab	64 800,00 €

Il serait opportun que l'an prochain, et les années à venir, un planning de travaux routiers soit effectué.

À l'heure actuelle, le plan de travaux est imaginé avec les fonds restants après financement de notre budget général.

Les habitants des hameaux nous ont fait remarquer que des portions étaient en mauvais état.

## **Point particuliers à étudier sur les budgets annexes :**

### **1/ Le coût de l'eau et de l'assainissement**

Les tarifs n'ont pas évolué depuis des années. Il est proposé pour, pour la facturation 2020 de ne rien changer. Cependant, depuis quelques années, les budgets ne financent pas l'intégralité des dépenses qu'ils doivent supporter, notamment celles relatives au personnel.

Par rapport aux tarifs pratiqués dans les communes des alentours, nous nous situons dans la moyenne. Nous n'avons pas cessé d'investir pour faire évoluer nos équipements. D'importants travaux restent encore à accomplir pour maintenir à niveau notre réseau.

Voici nos propositions d'augmentation échelonnée de l'eau et de l'assainissement pour la facturation de 2021.

### **Pour l'assainissement :**

**Le tarif du m3 d'assainissement progresse de 2% par an (cout de l'inflation) et le tarif de l'abonnement augmente par pallier pour atteindre le seuil de 45 €.**

	<b>2020</b>	<b>2026</b>
<b>m3</b>	80	80
<b>abonnés</b>	1	1
<b>Prix du m3 HT</b>	0,965	1,10848167
<b>Abonnement</b>	29,00	45,00
<b>redevance</b>	14,80	14,80
<b>Total</b>	<b>121,00 €</b>	<b>148,48 €</b>
<b>Moyenne d'augmentation / an</b>		<b>2,75 €</b>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>m3</b>	47091	47091	47091	47091	47091	47091	47091	47091	47091	47091
<b>abonnés</b>	660	660	660	660	660	660	660	660	660	660
<b>Prix du m3 HT</b>	0,965	1,003986	1,0240657	1,044547	1,065437975	1,086746735	1,10848167	1,1306513	1,15326433	1,17632962
<b>Abonnement</b>	29	30,00	32,00	35,00	37,00	39,00	40,00	42,00	43,00	45,00
<b>Redevance</b>	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835	8711,835
<b>Total</b>	<b>73 294,65 €</b>	<b>75 790,54 €</b>	<b>78 056,11 €</b>	<b>81 000,60 €</b>	<b>83 304,37 €</b>	<b>85 627,83 €</b>	<b>87 311,35 €</b>	<b>89 675,34 €</b>	<b>91 400,21 €</b>	<b>93 806,37 €</b>
<b>Augmentation / an</b>		<b>1 204,23 €</b>	<b>2 265,57 €</b>	<b>2 944,49 €</b>	<b>2 303,78 €</b>	<b>2 323,45 €</b>	<b>1 683,52 €</b>	<b>2 363,99 €</b>	<b>1 724,87 €</b>	<b>2 406,17 €</b>
							<b>Augmentation sur 10 ans</b>		<b>19 220,07 €</b>	

L'augmentation sur 10 ans pour la commune est de 19 000 €. L'augmentation pour un foyer est estimée à 27 € soit une moyenne d'augmentation de 2.75 €/an sur 10 ans.

#### Pour l'eau :

Le tarif du m3 d'eau progresse de 2% par an (cout de l'inflation) et le tarif de l'abonnement augmente par palier pour atteindre le seuil de 52 €.

2020	2026
80	80
1	1
1,34	1,54
40	52
17,6	17,6
<b>164,80 €</b>	<b>193,03 €</b>
<b>Moyenne d'augmentation / an</b>	<b>2,82 €</b>



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>m3</b>	69382	69382	69382	69382	69382	69382	69382	69382	69382	69382
<b>abonnés</b>	1048	1048	1048	1048	1048	1048	1048	1048	1048	1048
<b>Prix du m3 HT</b>	1,34	1,40	1,43	1,45	1,48	1,51	1,54	1,57	1,61	1,64
<b>Abonnement HT</b>	40	42,00 €	44,00 €	46,00 €	48,00 €	50,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
<b>Redevance</b>	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04	15264,04
<b>Total</b>	<b>150 155,92 €</b>	<b>156 234,45 €</b>	<b>160 269,53 €</b>	<b>164 343,40 €</b>	<b>168 456,83 €</b>	<b>172 610,61 €</b>	<b>176 805,54 €</b>	<b>178 946,45 €</b>	<b>181 130,18 €</b>	<b>183 357,58 €</b>
<b>Augmentation / an</b>		<b>3 997,07 €</b>	<b>4 035,09 €</b>	<b>4 073,87 €</b>	<b>4 113,43 €</b>	<b>4 153,78 €</b>	<b>4 194,93 €</b>	<b>2 140,91 €</b>	<b>2 183,73 €</b>	<b>2 227,40 €</b>
									<b>Aug/10 ans</b>	<b>31 120,20 €</b>

L'augmentation sur 10 ans pour la commune est de 31 000 €. L'augmentation pour un foyer est estimée à 28 € soit une moyenne d'augmentation de 2.82 €/an sur 10 ans.

#### Récapitulatif des augmentations envisagées pour un foyer dans 10 ans :

Augmentation sur 10 ans	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL TTC
<b>HT</b>	28	27	<b>59.4 €</b>
<b>TTC</b>	33.6	32.4	

### 3 / Le tournant à prendre pour notre forêt

Jusqu'à présent, la commune a utilisé les ressources des forêts, arrivées à maturités, pour les vendre, dans le cadre d'un plan de gestion durable construit avec l'ONF et le Parc Naturel Régional du Morvan.

Ce plan de gestion arrive à son terme, et en même temps, des nouvelles problématiques apparaissent autour de la forêt.

La forêt doit-elle être un bien économique ?

Quelle orientation souhaitons-nous lui donner ?

Sommes-nous en capacité de nous priver des ressources financières qu'elle génère ?

Dès cette année nous relancerons un plan de gestion global de la forêt pour prévoir l'avenir des 15 prochaines années avec le soutien du Parc Naturel Régional du Morvan, de l'Office National des Forêts et de l'association des Chats Sauvages.

## **Les projets d'investissement, budget par budget**

### **Budget général :**

- **Étude de priorisation et de sécurisation des lieux à l'Église** de Lormes prévue.
- Renouvellement du **matériel informatique de la mairie** (poste comptable et élus).
- **Salle polyvalente** : étude architecturale et de coûts et sécurisation du matériel sportif.
- **Travaux énergétiques** à la salle culturelle.
- **Services techniques** : extension du hangar et broyeur.
- **Chauffe-eau** à la mairie
- **École** : peinture et carrelage d'une salle de classe et matériel informatique
- Achat et sécurisation du bâtiment dit **« la layette »**
- **Fonds façade** pour permettre aux commerçants de refaire leur vitrine, avec un « coup de pouce » municipal.
- Mise en place **d'adresses** dans la commune (zones qui restent) et les hameaux.
- **ICI MORVAN** : redistribution de l'intégralité de la subvention perçue par la fondation de France et travail sur les abords.
- Création d'un **« prêt à l'emploi »** au garage de la rue Paul Barreau.
- Paiement de la facture pour la **mise en place d'un moine à l'étang du Goulot** (suite à différend lors de la réception de travaux)

### **Budget eau :**

- **Branchements d'eau**. L'un chez M VANDERLEE qui nécessite la mise en place d'un surpresseur. Les autres travaux sont une provision pour des travaux qui pourraient survenir en cours d'année. Les travaux sont pris en charge à 50% par les demandeurs.

- Mise en place de **l'année 2 du diagnostic d'eau potable** avec les actions suivantes : 800 mètres de canalisation fuyarde à remplacer à la Vilaine, le changement de vannes au carrefour de l'école, un stabilisateur de pression à Loppin.
- **Matériel nécessaire au bon fonctionnement du réseau.** Récemment, un réducteur de pression a été changé à la vallée et une pompe est prévue en remplacement au triou.

### **Budget assainissement**

- Fin des travaux de **mise en séparatif de la rue du pont national et de l'avenue du 8 mai 1945** S'ajoutent à ces travaux le fait de sortir les tampons qui ont été enfouis sous la couche d'enrobé.
- **Travaux de mise en place d'un dessableur** à la station d'épuration permettant de moins endommager les pompes qui drainent jusqu'à présent une quantité importante de sable et de cailloux.